

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
M. Carl Massé, conseiller,  
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,  
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

**1. ORDRE DU JOUR**

2022-06-64

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2022;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Étude Géotechnique rue de L'Église;
8. Inspection vidéo rue de l'Église;
9. Calcium liquide;
10. Lawmuse-Gueule;
11. Rapport Activité Régie Incendie;
12. Règlement 2022-342 Politique contractuelle;
13. Demande RIRL Rang 11;
14. Recommandation CCU;
15. Fauchage des abords de chemins;
16. Embauche Dany Dumont;
17. Offre André Rancourt;
18. Sécurité Civile;
19. Questions de l'assemblée;
20. Affaires nouvelles;  
20.1 Renouvellement Loisirs de Valcourt;
21. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2022**

2022-06-65

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2022;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022, et que le procès-verbal du 4 mai 2022 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Un citoyen s'informe du processus de réclamation pour des bacs endommagés par les camions de collecte et explique ses problèmes à être indemnisé par les compagnies en question.

## **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2022-06-66

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 30 mai 2022, telle que modifiée, pour un montant de 15 020.23\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202200107 à #202200121), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Un suivi est fait sur les rencontres hebdomadaires des directions générales avec le directeur des travaux publics et des progrès remarquables suite à ces rencontres au niveau de la communication et des outils de travail.

## **6. SUIVI DES DOSSIERS**

Un suivi est fait sur les différentes subventions accordées ou en traitement pour les projets de l'église et du parc municipal.

## **7. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RUE DE L'ÉGLISE**

2022-06-66

Attendu que la municipalité souhaite entreprendre des travaux de remise en état de la rue de L'Église;

Attendu qu'il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique de la fondation de la rue avant d'entreprendre les travaux;

Attendu que les ingénieurs de la FQM peuvent réaliser l'appel d'offre pour la réalisation de cette étude;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité demande aux ingénieurs de la FQM de procéder à l'appel d'offre pour la réalisation de l'étude géotechnique de la rue de L'Église.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **8. INSPECTION VIDÉO RUE DE L'ÉGLISE**

2022-06-67

Attendu que la municipalité souhaite entreprendre des travaux de remise en état de la rue de L'Église;

Attendu qu'il est nécessaire de réaliser une inspection vidéo des conduites unitaires de la rue avant d'entreprendre les travaux;

Attendu que la firme ADE a fourni une soumission 3 089.40\$ plus taxes pour l'inspection et le nettoyage si nécessaire de la conduite;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité accorde à la firme ADE le mandat de réaliser une inspection vidéo des conduites unitaires et le nettoyage si nécessaire du réseau de conduites sanitaires de la rue de L'Église.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **9. CALCIUM LIQUIDE**

2022-06-68

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,  
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité demande aux Entreprises Bourget de procéder à l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% (AP-35);

Que la municipalité réserve un volume approximatif de 30,000 litres à .3499\$/litre pour un montant de 10 497\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **10. LAWMUSE GUEULE**

La municipalité est ouverte a accordé une aide financière à Lawmuse Gueule, mais connaître les attentes des organisateurs.

## **11. RAPPORT ACTIVITÉ RÉGIE INCENDIE 2021**

2022-06-69

Attendu le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2022;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que soit adopté le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité de Lawrenceville pour l'année 2021;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François accompagnée d'une copie certifiée de la présente résolution.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **12. RÈGLEMENT 2022-342 POLITIQUE CONTRATS MUNICIPAUX**

2022-06-70

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-342 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE POUR TOUT CONTRAT QUI SERA CONCLU PAR LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU' une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la municipalité de Lawrenceville (ci-après appelée « municipalité ») le 7 mars 2011, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard d'objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public, fixé par règlement ministériel, pouvant être conclus de gré à gré en vertu des règles adoptées par la municipalité et prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public, fixé par règlement ministériel, et qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil du 4 mai 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public, fixé par règlement ministériel ;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que soit adopté le règlement 2022-342 intitulé politique contrat municipaux

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 13. DEMANDE RIRL RANG 11

2022-06-71

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Val-Saint-François à obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil de Lawrenceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-06-72

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Val-Saint-François à obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil de Lawrenceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 14. RECOMMANDATIONS CCU

2022-06-73

Attendu que les membres du CCU se sont rencontré le 18 mai 2022;

Attendu que le CCU a émis une recommandation à l'effet qu'un propriétaire qui souhaite concrétiser ce concept de projet résidentiel intégré présente un plan projet au CCU.

Attendu que le CCU a émis une recommandation de ne pas participer au *Défi pissenlit* et de ne pas adopter de règlement pour régir les plantes envahissantes.

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité accepte la recommandation du CCU à l'effet qu'un propriétaire qui souhaite concrétiser ce concept de projet résidentiel intégré présente un plan projet au CCU;

Que la municipalité accepte la recommandation du CCU de ne pas participer au *Défi pissenlit* et de ne pas adopter de règlement pour régir les plantes envahissantes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **15. FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS**

2022-06-74

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions pour le fauchage des abords de chemins,

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le contrat de fauchage des abords de chemins soit accordé à Marc Morin, pour un montant de 388\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **16. EMBAUCHE DANY DUMONT**

2022-06-75

Attendu que la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal;

Attendu qu'une seule candidature a été reçue suite à l'affichage du poste et que le candidat a été rencontré en entrevue;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

De procéder à l'embauche de Dany Dumont au poste d'inspecteur municipal aux conditions établies par le conseil pour deux jours par semaine.

Qu'un contrat de travail, incluant une clause de probation de trois mois soit présenté à M. Dumont.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **17. OFFRE DE SERVICES ANDRÉ RANCOURT**

2022-06-76

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de M. André Rancourt pour accompagner et former l'inspecteur municipal;

Attendu que M. Rancourt propose une banque de 80 heures à 55\$ de l'heure plus des frais de déplacement de .60\$ du kilomètre;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité accepte l'offre de M. Rancourt et accorde une banque de 80 heures au taux de 55\$ de l'heure, ainsi que le remboursement des frais de déplacement à .60\$ du kilomètre;

Que M. Rancourt soit nommé comme :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme (LAU, art. 119, par. 7 et art. 63, al. 2)
- Personne désignée ou employé désigné (LCM, art. 105 al. 2)
- Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.22 (art. 88)
- Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.35.2 (art. 105)
- Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mésententes visées par l'article 36 de la LCM (LCM, art. 35)
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement général de la municipalité 2021-444.
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements de réseau d'aqueduc et d'égout.

- Fonctionnaire ressource pour monter les dossiers sur les dérogations mineures et du comité consultatif d'urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **18. SÉCURITÉ CIVILE**

2022-06-77

Attendu l'offre de services de Groupe Prudent, pour la mise à jour des plans directeurs tant régional que locaux et la mise en fonction de la plate-forme électronique Rezilio;

Attendu que cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

Attendu qu'il est souhaitable de faire réviser le plan local et le plan régional de sécurité civile, afin d'assurer une uniformité des plans et de confirmer l'importance de conserver une unité et coopération régionale en matière de sécurité civile, conformément aux orientations gouvernementales provinciales;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

D'accepter l'offre de services de Groupe Prudent, pour la mise à jour des plans directeurs en sécurité civile et la mise en place de la plate-forme électronique Rezilio, respectivement pour un montant de 45 934 \$ et de 3 995 \$ \$ excluant les taxes applicables;

De payer à la Ville de Valcourt la quote-part de la municipalité, dans les 30 jours de la réception de la facture;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

## **20. AFFAIRES NOUVELLES**

2022-06-78

### **20.1 Renouvellement entente Loisirs de Valcourt**

Attendu que la municipalité a signé avec la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-De-La-Rochelle, une *Entente Intermunicipale des Loisirs* dont la durée est du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022;

Attendu qu'à l'article 11 il est prévu qu'à défaut d'avoir reçu un avis de non-renouvellement écrit, l'entente sera renouvelée, pour une nouvelle période de quatre ans;

Entendu que la municipalité ne souhaite pas procéder au renouvellement automatique de l'entente et désire revoir certaines modalités avec les municipalités participantes;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil municipal de Lawrenceville avise la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-De-La-Rochelle, qu'il veut revoir certaines modalités de *L'Entente Intermunicipale des Loisirs* et demande qu'une rencontre soit organisée afin de permettre d'en discuter avec elles.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-06-79

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Carl Massé, à 20h05, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Derek Grilli, maire*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*